



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 329 172 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.07.2003 Bulletin 2003/30

(51) Int Cl.7: **A45C 11/04**

(21) Numéro de dépôt: **03356004.6**

(22) Date de dépôt: **17.01.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(72) Inventeur: **Sochay, Jean-Marc**
01590 Dortan (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard et al**
Cabinet Lavoix,
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cédex 03 (FR)

(30) Priorité: **18.01.2002 FR 0200633**

(71) Demandeur: **Sochay, Jean-Marc**
01590 Dortan (FR)

(54) **Dispositif de protection de lunettes et paire de lunettes pourvues d'un tel dispositif**

(57) Ce dispositif (5) comprend une housse souple (6) pour l'emballage des lunettes (1), lesquelles sont pourvues d'un lien souple (4). La housse (6) est montée

ou apte à être montée sur le lien souple (4).

Application aux masques de ski ou de surf notamment.

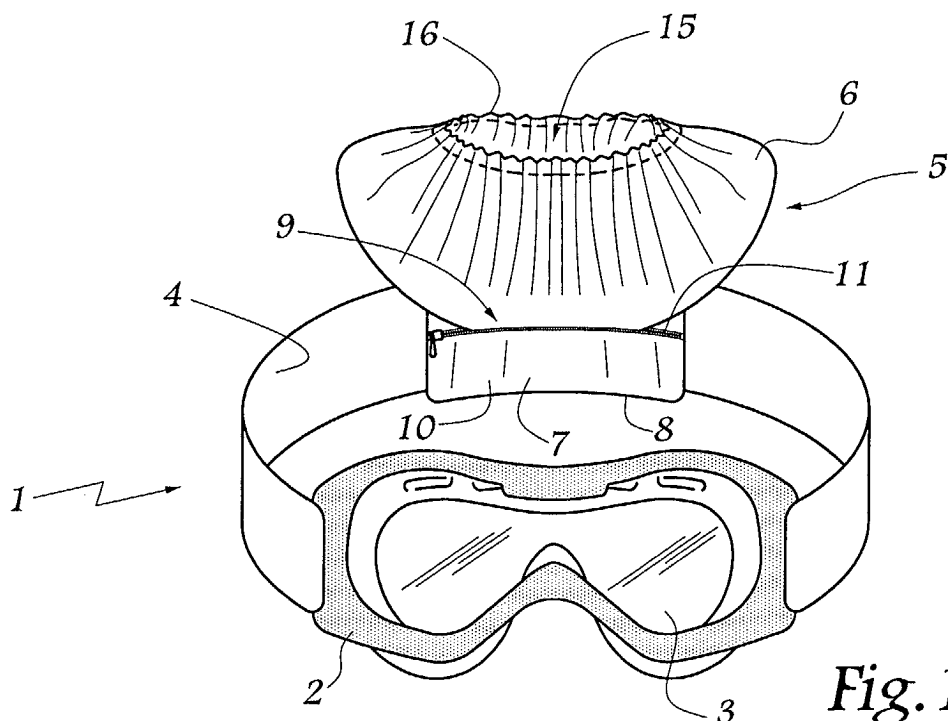


Fig. 1

EP 1 329 172 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de protection de lunettes telles que par exemple un masque de ski ou de motocyclette, ou bien telles que des lunettes de vue, de soleil ou de protection, ainsi qu'une paire de lunettes pourvues d'un tel dispositif.

[0002] Les lunettes sont généralement des produits à la fois techniques, donc coûteux, et fragiles. En particulier, les verres des masques de ski et des lunettes de soleil sont fréquemment revêtus d'une ou de plusieurs couches sujettes aux rayures.

[0003] Aussi est-il connu de protéger des lunettes en les plaçant dans un étui souple ou rigide, dès qu'elles ne sont pas utilisées.

[0004] Cependant, un tel étui est encombrant, notamment lorsqu'il est prévu pour un masque par exemple de ski. Cet inconvénient se manifeste plus particulièrement lorsque les lunettes font l'objet d'une utilisation intermittente, comme c'est généralement le cas de lunettes de soleil ou de ski, du fait notamment de l'évolution continue des conditions climatiques. En effet, on doit alors porter l'étui sur soi si l'on veut pouvoir en disposer à tout moment pour y ranger ses lunettes. De surcroît, on ne dispose généralement que d'assez peu de place pour ranger un tel étui sur soi si l'on est en outre en train de pratiquer un sport.

[0005] L'invention, qui entend remédier à l'inconvénient précédemment mentionné, a donc pour but de rendre commode l'usage d'un dispositif de protection de lunettes inutilisées.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de protection de lunettes pourvues d'un lien souple, ce dispositif comprenant une housse souple pour l'emballage des lunettes, caractérisé en ce que la housse est montée ou apte à être montée sur le lien souple.

[0007] L'invention a également pour objet une paire de lunettes pourvue d'un lien souple reliant deux zones latérales et opposées de cette paire de lunettes, caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif tel que défini précédemment, ce dispositif étant monté sur le lien souple.

[0008] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un masque de ski conforme à l'invention et pourvu d'un dispositif de protection selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 représente le dispositif de protection de la figure 1, vu d'un autre angle et retiré du masque de ski ;
- la figure 3 est une vue en perspective, sur laquelle le dispositif de protection des figures 1 et 2 est monté sur le masque de ski de la figure 1 et se trouve à l'état rangé ;

- la figure 4 est une vue en perspective, sur laquelle le masque de ski des figures 1 et 3 est emballé à l'aide du dispositif de protection représenté aux figures 1 à 3 ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un masque de ski conforme à l'invention et incorporant un dispositif de protection selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 6 est une vue en perspective d'un masque de ski conforme à l'invention et incorporant un dispositif de protection selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 7 est une vue en perspective qui illustre une étape de l'emballage du masque de ski de la figure 6 à l'aide du dispositif de protection dont il est muni ;
- la figure 8 est une vue en perspective du masque de ski des figures 6 et 7, emballé à l'aide du dispositif de protection dont il est muni ;
- la figure 9 est une vue en perspective d'un masque de ski conforme à l'invention et équipé d'un dispositif de protection selon un quatrième mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 10 est une vue en perspective qui illustre une étape de l'emballage du masque de ski représenté à la figure 9 à l'aide du dispositif de protection dont il est muni ; et
- la figure 11 est une vue en perspective du masque de ski des figures 9 et 10, emballé à l'aide de son dispositif de protection ; et
- la figure 12 est une vue en perspective d'un masque de ski conforme à l'invention et pourvu d'un dispositif de protection selon un cinquième mode de réalisation de l'invention.

[0009] Dans l'ensemble de la description et des revendications, les termes « haut », « bas », « latéral », « côté » ou analogues se réfèrent à l'orientation des lunettes en position d'utilisation.

[0010] Sur la figure 1, une paire de lunettes conforme à l'invention se présente sous la forme d'un masque de ski 1, qui comporte un cadre 2, un verre 3 monté dans ce cadre 2 et un lien souple 4 de retenue de la paire de lunettes sur l'utilisateur. Ce lien souple relie deux zones latérales et opposées du cadre 2 et il est formé par une bande élastique 4 de maintien du masque 1 en position d'utilisation.

[0011] Un dispositif 5 de protection du masque de ski 1 équipe celui-ci. Il comporte une housse souple 6, ainsi qu'une pochette 7 qui forme moyens de montage et de rangement de cette housse 6 sur la bande de maintien 4.

[0012] Cette pochette 7 est réalisée à partir de pièces de tissu assemblées par des coutures. Elle a une forme globalement rectangulaire et une largeur sensiblement égale à celle de la bande de maintien 4, chacun de ses deux bords longitudinaux 8 étant destinés à longer l'un des deux bords de cette bande de maintien 4. Elle com-

porte une ouverture longitudinale 9 prévue dans l'une, référencée 10, de ses parois, pour le passage de la housse 6. Cette ouverture 9 est munie de moyens de fermeture formés par une fermeture à glissière 11 ou analogue.

[0013] Ainsi qu'on peut le voir à la figure 2, la pochette 7 est destinée à être montée sur la bande de maintien 4 de manière à être amovible et elle comprend à cet effet un passant 12 destiné à être enfilé sur cette bande de maintien 4. Ce passant 12 comprend une bande 13 fixée à l'aide de coutures, le long des deux bords longitudinaux 8. Comme la bande 13 recouvre la majeure partie de la paroi 14 qui délimite avec la paroi 10 le compartiment intérieur de la pochette 7, cette dernière, une fois montée, est efficacement maintenue dans le sens de la longueur de la bande de maintien 4.

[0014] La housse 6 est localement fixée à l'intérieur de la pochette 7 à l'aide d'une couture et elle est réalisée dans un tissu qui, une fois compacté, par exemple en étant plié, enroulé et/ou pelotonné, peut occuper un volume réduit eu égard à sa surface totale. Cette housse 6 comporte une ouverture 15 pour le passage du masque de ski 1. Un fil élastique (non visible sur les figures) d'étranglement de l'ouverture 15 équipe le bord 16 de cette ouverture 15. Plus précisément, il est logé dans une bande de la housse 6 qui définit le bord 16 et qui est rabattue et cousue sur elle-même.

[0015] Sur la figure 3, la housse 6 est pliée, enroulée et/ou pelotonnée à l'intérieur de la pochette 7, dont la fermeture à glissière 11 est fermée. Le masque de ski est prêt pour être employé normalement. Le dispositif de protection 5 présente alors un faible encombrement. En particulier, ses dimensions sont inférieures à celles du masque de ski 1. La pochette 7 peut être disposée sur le côté intérieur ou sur le côté extérieur de la bande 4.

[0016] Pour emballer le masque 1 à l'aide de la housse 6, on commence par sortir celle-ci de la pochette 7, après avoir ouvert la fermeture à glissière 11. La figure 1 représente la configuration dans laquelle le dispositif de protection 5 se trouve alors. Ensuite, on élargit élastiquement l'ouverture 15, dans laquelle on passe le masque de ski 1 en retournant la housse 6. Une fois le masque de ski 1 à l'intérieur de cette housse 6, on relâche le bord 16 de l'ouverture 15, laquelle se rétracte sous l'action d'un rappel exercé par le fil élastique équipant son bord 16. A l'issue de ces manipulations, on se trouve dans la configuration qui est représentée à la figure 4 et dans laquelle la housse 6 renferme et protège le masque de ski 1. Pour y parvenir, il n'a pas été utile de démonter de la bande de maintien 4 le dispositif de protection 5, ce qui est avantageux.

[0017] D'autres moyens de montage de la pochette 7, comme des boutons par exemple à pression, peuvent être prévus à la place du passant 12.

[0018] Un masque de ski 101, pourvu d'un dispositif de protection 105 selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, est représenté à la figure 5. Dans ce

qui suit, on ne décrira que ce qui distingue ce dispositif de protection 105 du dispositif de protection 5, dont les parties sont repérées par des références qui seront augmentées de 100 pour désigner, dans ce qui suit, les parties analogues du dispositif de protection 105.

[0019] La pochette 107 est dépourvue de passant et elle est assemblée sur la bande de maintien 104. Plus précisément, sa paroi 114 est formée par cette bande de maintien 104.

[0020] Dans ce deuxième mode de réalisation, l'ouverture 109 de la pochette 107 n'est plus disposée entre les deux bords longitudinaux 108 de celle-ci, mais elle longe l'un de ces deux bords longitudinaux 108, à savoir celui qui est dirigé vers le haut.

[0021] Le fil élastique d'étranglement est remplacé par deux cordons 17, qui parcourent chacun une partie du bord 116 de l'ouverture 115, puis se rejoignent en deux points situés sur ce bord 116, à l'écart l'un de l'autre, et s'étendent ensuite librement. Les portions libres de ces deux cordons 17 sont unies localement, en deux points opposés, à l'aide de moyens de serrage de ces cordons 17 l'un contre l'autre. Ces moyens de serrage, chacun constitué par une perle 18 enfilée sur les deux cordons 17, sont déplaçables le long de ceux-ci.

[0022] Les figures 6 à 8 représentent un masque de ski 201, muni d'un dispositif de protection 205 selon un troisième mode de réalisation de l'invention. Dans ce qui suit, on ne décrira que ce qui distingue ce dispositif de protection 205 du dispositif de protection 5. En outre, les références désignant les parties du dispositif de protection 205 seront construites en augmentant de 200 les références repérant les parties semblables sur le dispositif de protection 5.

[0023] Comme dans le masque 101, la bande de maintien 204 fait partie de la pochette 207, laquelle est donc fixée à demeure et dépourvue de passant.

[0024] Cette pochette 207 est disposée latéralement, à proximité de l'un des côtés du cadre 202. L'ouverture 209 de cette pochette 207 est sensiblement transversale à la bande de maintien 204 et elle est dirigée dans la direction opposée au cadre 202. Elle comporte un bouton pression 211 pour sa fermeture.

[0025] La housse 206 est allongée. L'une de ses deux extrémités est fixée à l'intérieur de la pochette 207, son ouverture 215 étant localisée à son autre extrémité 220. De la sorte, l'emballage du masque de ski 201 s'effectue en introduisant celui-ci par l'un de ses côtés dans la housse 206, ainsi qu'on peut le voir à la figure 7. Aussi, une fois que ce masque de ski 201 est emballé dans la housse 206, ce qui est représenté à la figure 8, l'ouverture 215, qui a une section de passage plus petite que l'ouverture 15, se trouve au niveau de l'un des côtés du cadre 202, là où rien de particulièrement fragile n'est à protéger.

[0026] En variante, on peut adjoindre à la pochette 7, 107 ou 207 une autre pochette, prévue pour le rangement d'un accessoire tel qu'une capuche. Dans le même but, la pochette 7, 107 ou 207 peut comprendre plus

d'un compartiment intérieur.

[0027] En outre, la fermeture de l'ouverture 9, 109 ou 209 peut être réalisée par des moyens autres que ceux qui sont référencés 11 et 211, comme par exemple une fermeture à boucles et crochets du type Velcro (marque déposée).

[0028] Les figures 9 à 11 représentent un masque de ski 301, pourvu d'un dispositif de protection 305 selon un quatrième mode de réalisation de l'invention. On ne décrira ci-après que ce qui distingue ce dispositif de protection 305 de celui qui est référencé 5 et dont les parties sont repérées par des références qui seront augmentées de 300 pour désigner, dans ce qui suit, les parties analogues du masque de ski 301.

[0029] La housse souple 306 a une forme tubulaire ou de manchon, et elle est montée en étant enfilée sur la bande de maintien 304. Elle est réalisée dans un tissu élastiquement étirable, si bien qu'elle épouse globalement la forme de cette bande de maintien 304 lorsqu'elle est rangée dessus, comme c'est le cas à la figure 9. L'une de ses deux extrémités est référencée 319 et fixée par des coutures 321 à la bande de maintien 304, à proximité de l'un des côtés du cadre 302. Son ouverture 315 se trouve à son autre extrémité 320.

[0030] Le bord 316 de cette ouverture 315 est formé par une bande élastique annulaire 317 qui, à l'état relâché, s'adapte sur la bande de maintien 304. Ce bord 316 est en outre muni de l'une, référencée 322, des deux parties complémentaires d'un bouton pression, qui forme moyens de retenue de la housse 306 à l'état légèrement tendu sur la bande de maintien 304. Dans cet état, illustré à la figure 9, la housse 306 est rangée sur la bande de maintien 304. Aussi, le dispositif de protection 305 est dépourvu de pochette 7, 107 ou 207 de rangement de cette housse 306. L'autre partie 323 du bouton pression est fixée à la bande de maintien 304, à l'écart du cadre 302.

[0031] Sur la figure 9, la housse 306 est rangée sur la bande de maintien 304. Pour la mettre en place autour de l'ensemble formé par le cadre 302 et le verre 303, on commence par séparer les deux parties 322 et 323 du bouton pression l'une de l'autre. Ensuite, on retrousse la bande élastique annulaire 317 sur la bande de maintien 304, en direction du cadre 302 et du verre 303, puis autour de ces derniers, ce qui est illustré à la figure 10. A l'issue de cette manipulation, lors de laquelle la housse 306 est retournée, cette dernière renferme et protège le cadre 302 et le verre 303, mais pas la bande de maintien 304, si bien que le masque de ski 301 peut être porté par exemple autour de la tête, du cou ou d'un bras, ce qui est avantageux. La bande élastique annulaire 317 retient alors la housse 306 en place autour du cadre 302 et du verre 303.

[0032] Ici encore, la housse est mise en place autour du verre 303, et retirée, sans qu'il soit nécessaire de démonter le dispositif de protection 305 des lunettes 301.

[0033] Dans une variante de ce quatrième mode de

réalisation, la housse 306 est montée à coulissement sur la bande de maintien 304 et le cadre 302, entre une première position d'emballage du verre 303 et du cadre 302, et une deuxième position dans laquelle la housse 306 est rangée sur la bande de maintien 304, en étant de préférence légèrement tendue. En d'autres termes, son extrémité 319 n'est pas fixe mais mobile, et avantageusement semblable à l'autre extrémité 320 de cette housse 306. De préférence, ces deux extrémités 319 et 320 comportent des moyens de retenue de la housse 306 dans l'une au moins des première et deuxième positions qui viennent d'être mentionnées.

[0034] La figure 12 représente un masque de ski 401, pourvu d'un dispositif de protection 405 selon un cinquième mode de réalisation de l'invention. On ne décrira ci-après que ce qui distingue ce dispositif de protection 405 de celui qui est référencé 5 et dont les parties sont repérées par des références qui seront augmentées de 400 pour désigner, dans ce qui suit, les parties analogues du masque de ski 401.

[0035] La housse souple 406 du dispositif de protection 405 a une forme telle qu'elle peut être indifféremment utilisée pour l'emballage du masque 401 ou comme capuche protégeant la tête d'un utilisateur, non représenté, par exemple contre la pluie. Elle n'est pas fixée à l'intérieur de la pochette 407, ce qui signifie qu'elle est amovible.

[0036] Bien que dans la description qui vient d'être faite de plusieurs modes de réalisation de l'invention, il ne soit question que de masques de ski, les autres types de lunettes ne sortent pas du cadre de l'invention. Tel est le cas, par exemple, des lunettes à branches latérales de maintien.

[0037] En outre, le dispositif de protection des lunettes peut être monté sur d'autres liens souples que la bande élastique de maintien 4, 104, 204 ou 304. Dans le cas de lunettes à branches notamment, il peut par exemple s'agir d'un cordon reliant les branches des lunettes et permettant de porter celles-ci à la manière d'un pendentif.

[0038] Parmi les avantages de l'invention, on notera que comme il est monté sur le lien souple, le dispositif de protection 5, 105, 205, 305 ou 405 se perdra plus difficilement qu'un simple étui. De plus, lorsque les lunettes sont portées et non rangées, ce dispositif de protection 5, 105, 205, 305 ou 405 n'encombre pas les poches ou les autres moyens de rangement dont dispose l'utilisateur, ce qui n'est pas le cas d'un étui normal.

Revendications

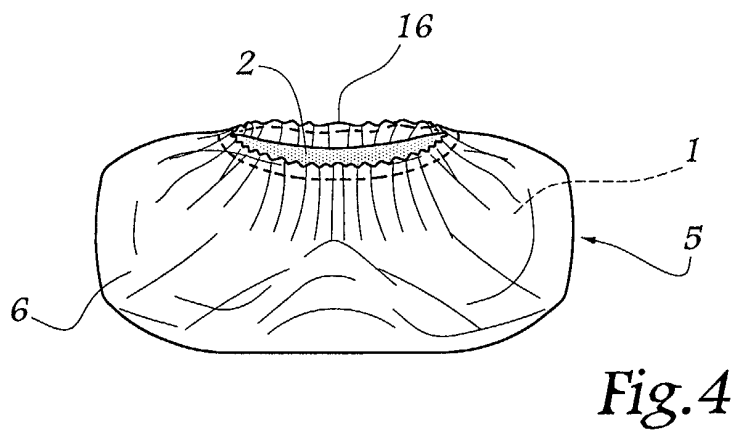
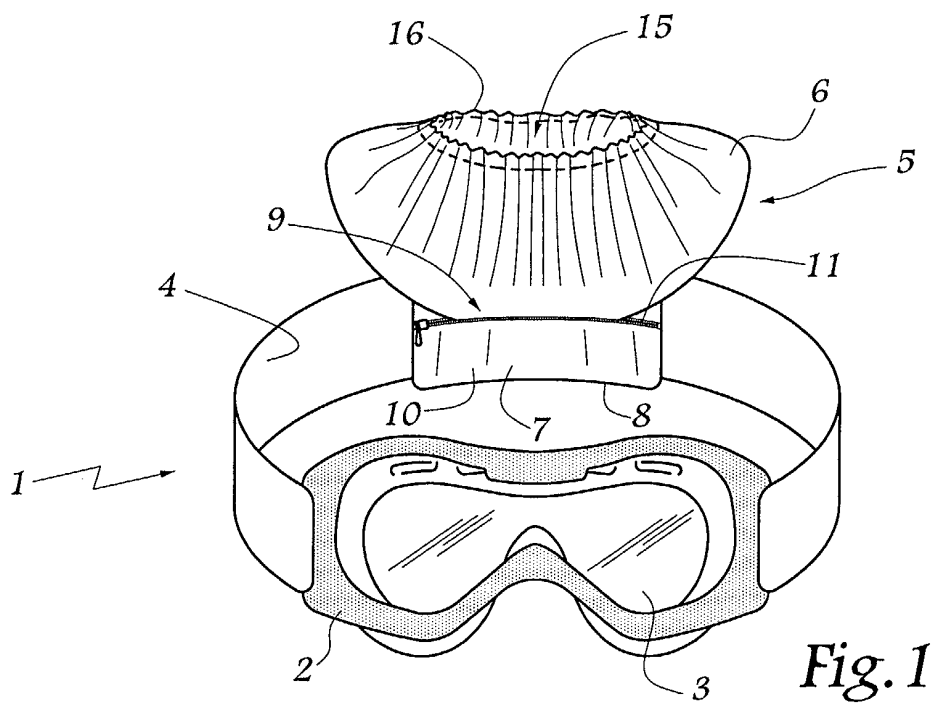
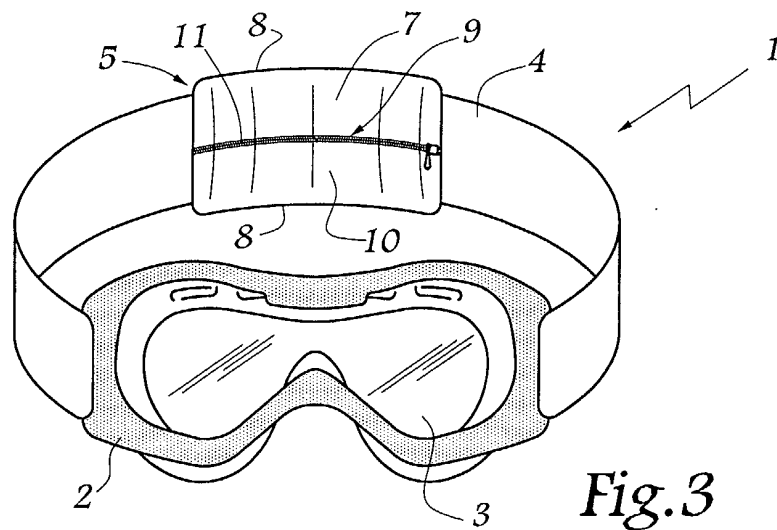
1. Dispositif de protection de lunettes (1 ; 101 ; 201 ; 301 ; 401) pourvues d'un lien souple (4 ; 104 ; 204 ; 304), ce dispositif comprenant une housse souple (6 ; 206 ; 306 ; 406) pour l'emballage des lunettes (1 ; 101 ; 201 ; 301 ; 401), **caractérisé en ce que** la housse (6 ; 206 ; 306 ; 406) est montée ou apte

à être montée sur le lien souple (4 ; 104 ; 204 ; 304).

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens de montage (7 ; 107 ; 207 ; 407) de la housse (6 ; 206 ; 406) sur le lien souple (4 ; 104 ; 204), ces moyens de montage comprenant une pochette (7 ; 107 ; 207 ; 407) de rangement de la housse (6 ; 206 ; 406). 5
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce qu'il** comporte des deuxièmes moyens de montage (12), prévus pour monter la pochette (7 ; 407) sur le lien souple (4) de manière à ce que cette pochette (7 ; 407) soit amovible. 10
4. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la pochette (107 ; 207) est fixée à demeure sur le lien souple (104 ; 204). 15
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** ledit lien souple est une bande (104 ; 204) de maintien des lunettes en position d'utilisation, une portion de cette bande de maintien (104 ; 204) formant au moins une paroi (111) de la pochette (107 ; 207). 20 25
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** ladite housse (6 ; 206) est localement fixée à l'intérieur de la pochette (7 ; 107 ; 207). 30
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce qu'il** comporte une deuxième pochette unie à la pochette de rangement de ladite housse (6 ; 206) et prévue pour le rangement d'un accessoire autre que cette housse (6 ; 206). 35
8. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la housse (306) est élastiquement étirable, a une forme globalement tubulaire et est montée en étant enfilée sur ledit lien souple, lequel est formé par une bande (304) de maintien des lunettes en position d'utilisation. 40 45
9. Dispositif selon la revendication 8, **caractérisé en ce qu'une** première extrémité (319) de la housse (306) est fixée à la bande de maintien (304), une deuxième extrémité (320) de la housse (306) coulissant sur la bande de maintien (304) entre une première position d'emballage des lunettes et une deuxième position dans laquelle la housse (306) est retournée par rapport à la première position et rangée sur la bande de maintien (304). 50 55
10. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens (317 ; 322, 323) de retenue de ladite deuxième extrémité (320) dans

l'une au moins desdites première et deuxième positions.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la housse (6 ; 206 ; 306) comporte une ouverture (15 ; 115 ; 215 ; 315) pour l'introduction des lunettes, ainsi qu'au moins un lien souple (17 ; 317) équipant le bord (16 ; 116 ; 316) de cette ouverture (15 ; 115 ; 215 ; 315) et prévu pour étrangler celle-ci.
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la housse souple (406) pour l'emballage des lunettes (401) est configurée pour pouvoir en outre former capuche de protection de la tête d'un utilisateur.
13. Paire de lunettes pourvue d'un lien souple (4 ; 104 ; 204 ; 304) reliant deux zones latérales et opposées de cette paire de lunettes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un dispositif (5 ; 105 ; 205 ; 305 ; 405) selon l'une quelconque des revendications précédentes, ce dispositif étant monté sur le lien souple (4 ; 104 ; 204 ; 304).



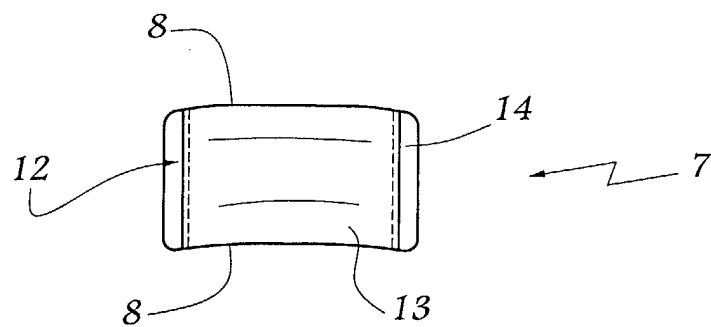


Fig. 2

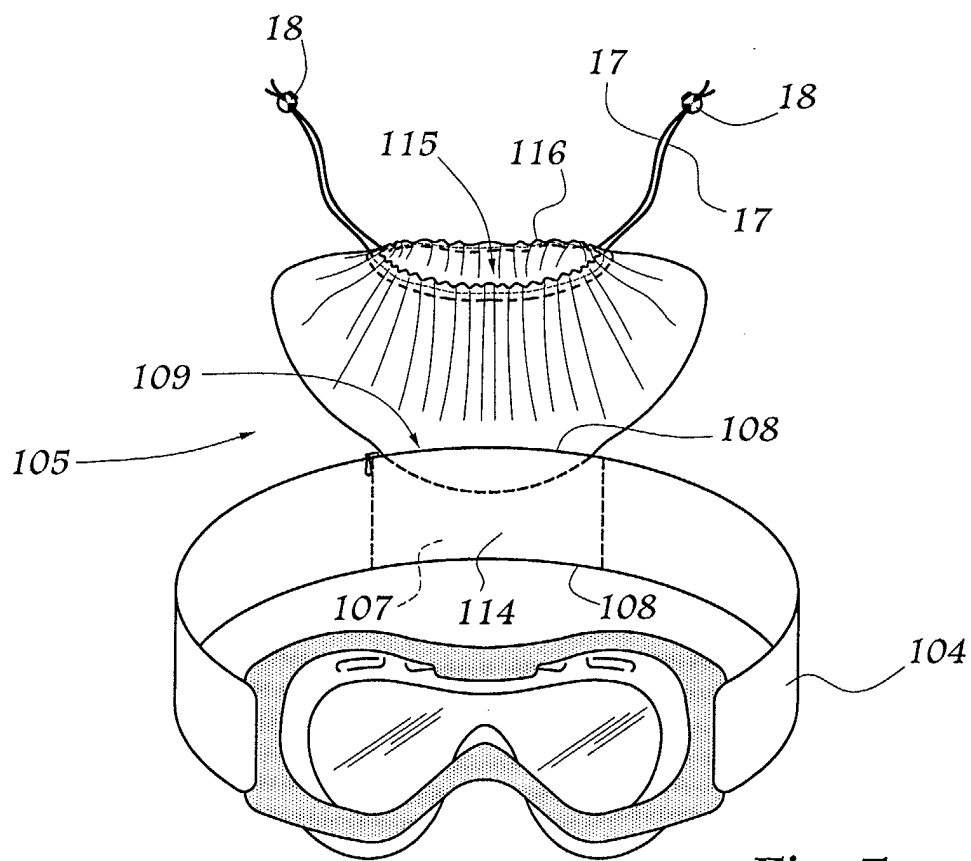
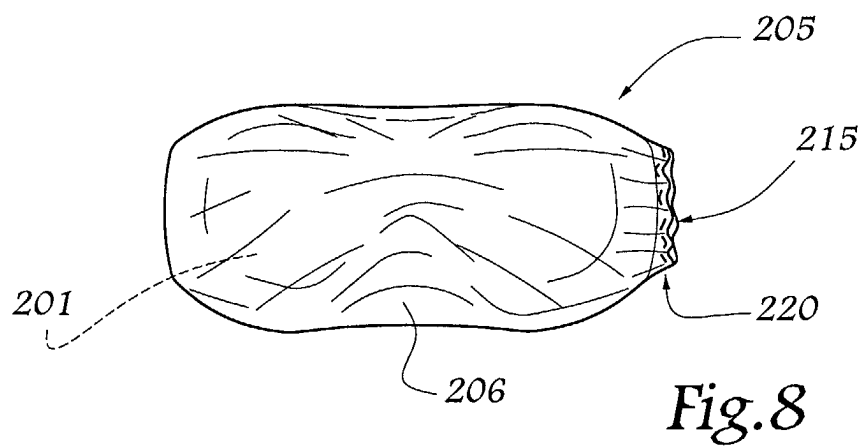
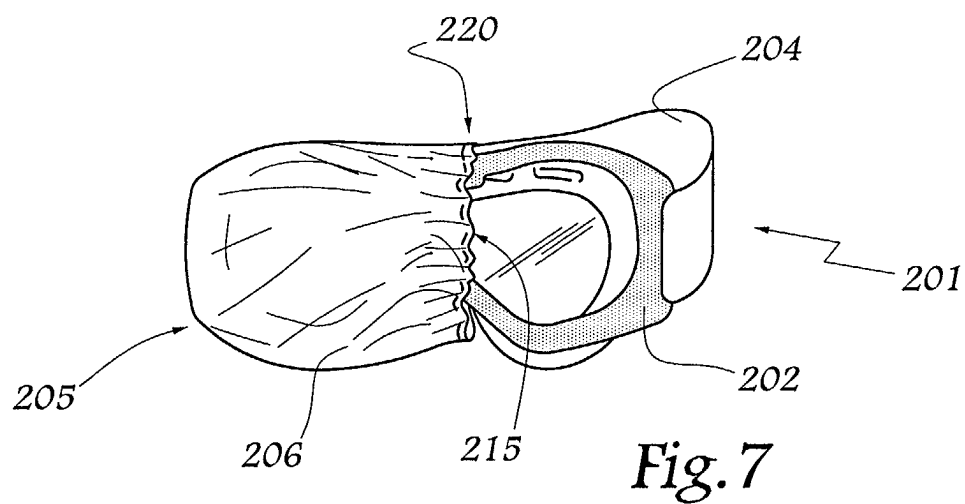
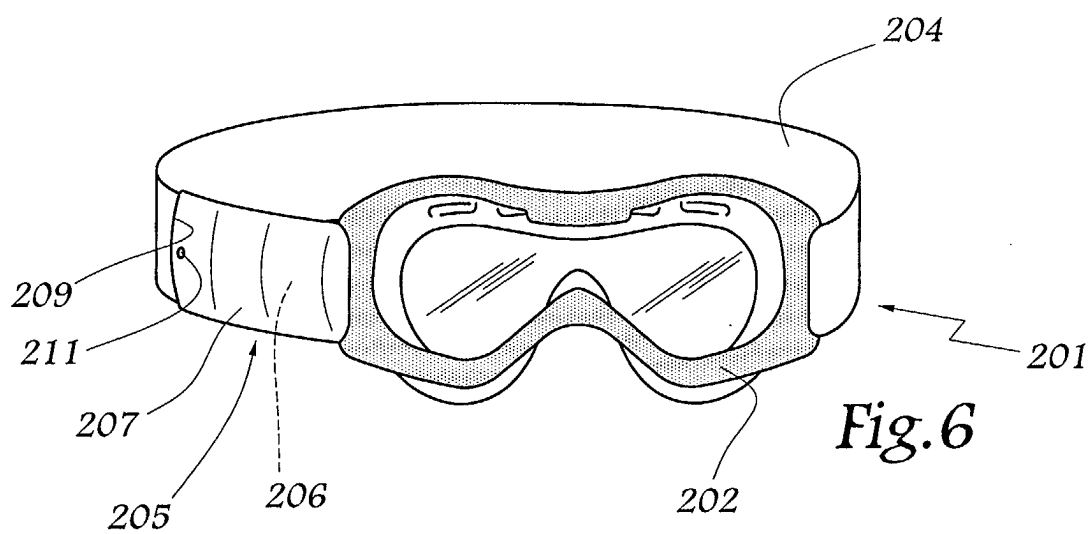
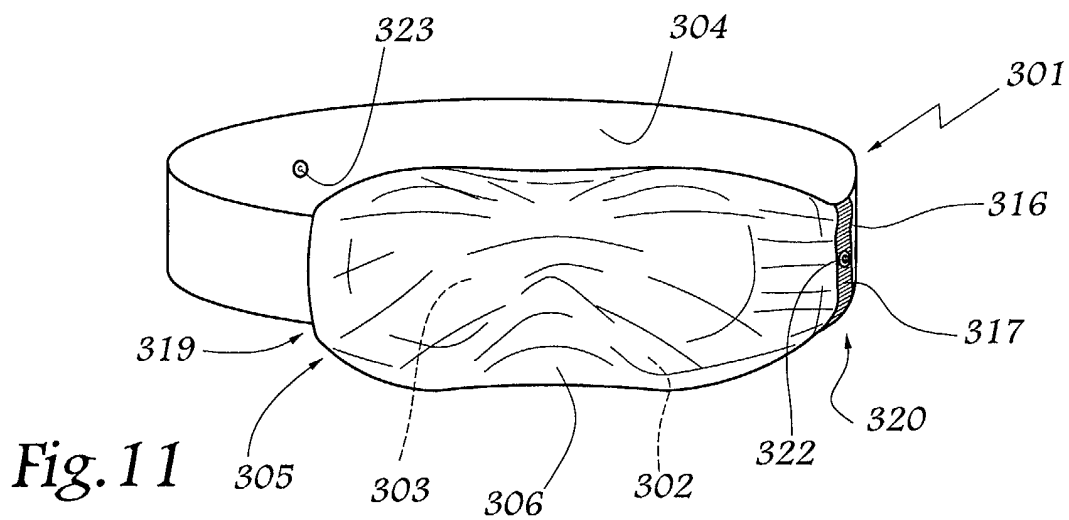
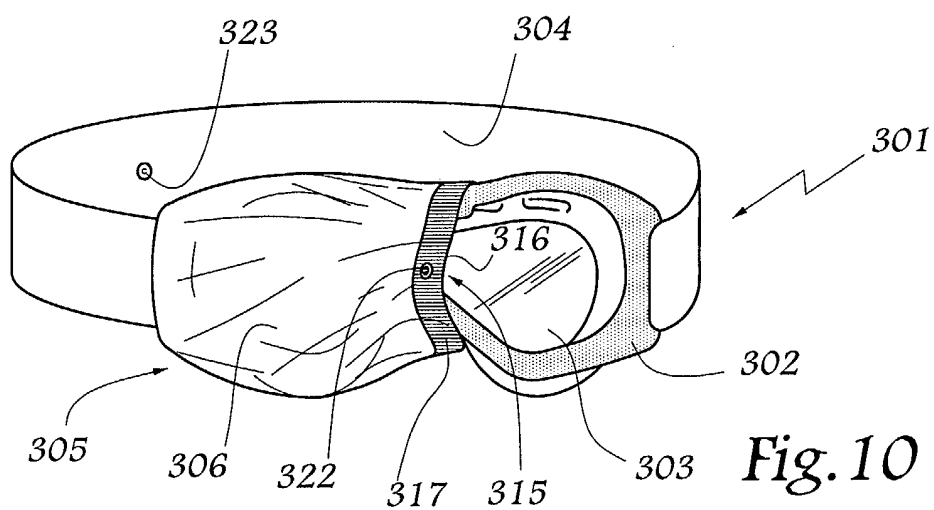
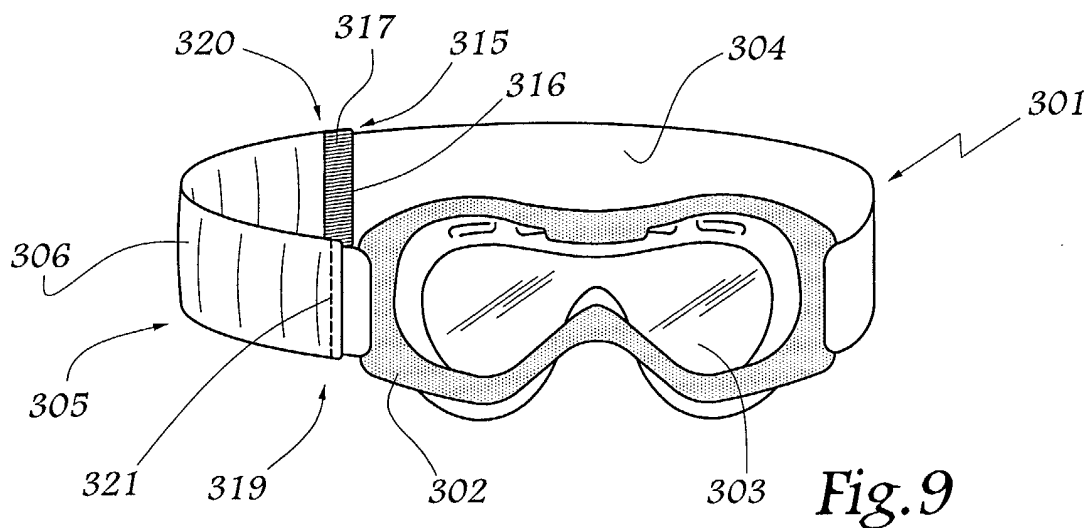


Fig. 5





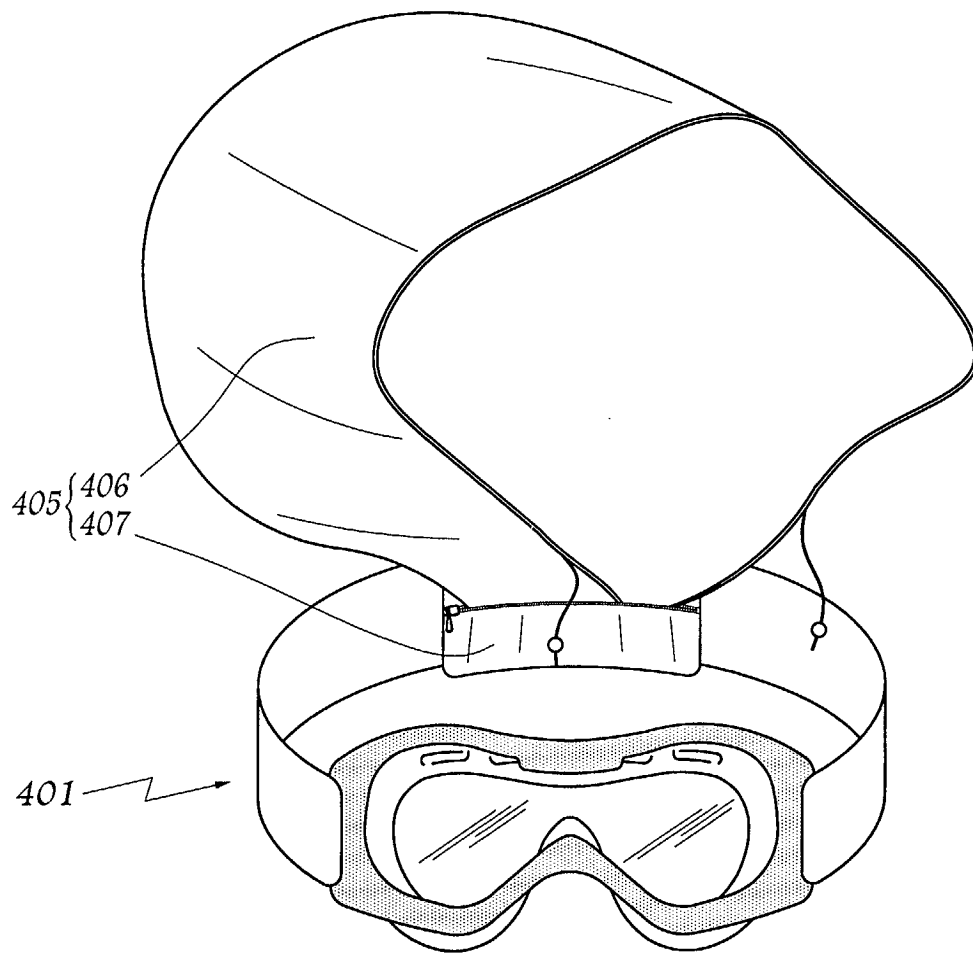


Fig. 12



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 35 6004

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 5 014 846 A (WALKER SCOTT A ET AL) 14 mai 1991 (1991-05-14) * abrégé * * colonne 4, ligne 5 - ligne 7 * * colonne 4, ligne 18 - ligne 33 * * figures 1-3 *	1,2,4-6, 11,13	A45C11/04
Y	---	3	
A		8	
Y	US 5 151 778 A (CONLEY PAUL) 29 septembre 1992 (1992-09-29) * figure 8 * * colonne 4, ligne 21 - ligne 32 *	3	
X	---	1	
A		9	
X	US 5 366 072 A (GOLDENBERG MICHAEL P) 22 novembre 1994 (1994-11-22) * abrégé *	1	
A	-----	3,7,9,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 avril 2003	Examineur Zetzsche, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 35 6004

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-04-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5014846	A	14-05-1991	AUCUN	
US 5151778	A	29-09-1992	AUCUN	
US 5366072	A	22-11-1994	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82